## 1.1.2-3b Termes de référence : réforme du budget des communes

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonction proposée** | **Expert.e national.e court terme : réforme du budget des communes.**  |
| **Brève présentation de VNG International** | VNG International est l’agence de coopération internationale de l’Association des communes néerlandaises (Vereniging van Nederlandse Gemeenten, VNG). Nous soutenons les processus de décentralisation et nous facilitons la coopération décentralisée. Nous renforçons les communes, leurs associations, les instituts de formation et les groupes de travail chargés de la décentralisation, tant dans les pays en voie de développement que dans les pays en transition. |
| **Brève présentation du programme** | ADIL « Appui au développement intégré local » est un programme financé par l’Union Européenne et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas et mis en œuvre par VNG International. L’objectif principal du programme ADIL est d’appuyer l’Algérie dans sa démarche de réformes en matière de développement territorial intégré et durable, de gouvernance et de démocratie participative, dans le cadre du processus de décentralisation. Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont les suivants :1. Appuyer la conduite des réformes en vue de promouvoir la gouvernance locale et le développement territorial intégré, inclusif et durable à travers l’accompagnement des structures centrales au niveau national (au sein du Ministère de l’Intérieur, des Collectivités Locales, et de l’Aménagement du Territoire MICLAT).2. Appuyer l’exercice effectif par les collectivités (et leurs partenaires), de leurs nouveaux rôles d’acteurs du développement dans un processus de décentralisation et de gouvernance locales, avec un accent sur la libération du potentiel territorial.3. Appuyer la construction par les communes de partenariats et la pratique de nouveaux modes de concours afin d’assurer leur rôle en matière de gouvernance locale et développement territorial. |
| **Objectif(s) de cette mission** | Dans le cadre de sa politique de modernisation de l’administration locale et du renforcement du rôle des communes dans le développement local, le MICLAT souhaite moderniser l’administration financière des municipalités, afin d’augmenter la transparence et la participation des citoyens, et de renforcer le rôle communal dans le développement local. Cette modernisation comprendra l’introduction d’un nouveau modèle de budgétisation et de comptabilité, la refonte de la Caisse de Solidarité par laquelle les communes sont soutenues par le gouvernement, la formation des cadres de MICLAT (formation des formateurs) et la rédaction des manuels de formation. L’objet de la présente mission est de proposer et d’introduire un nouveau modèle de budgétisation et de comptabilité des communes.  |
| **Activités à exécuter**  | En collaboration avec l’expert.e international.e, l’expert.e effectuera les activités suivantes :* Expertiser le modèle de budgétisation et de la comptabilité des communes actuellement en vigueur et fournir un état des lieux.
* Proposer un nouveau modèle de budgétisation et de comptabilité pour les communes tout en prenant en considération les objectifs suivants
	1. Mettre en place un système basé sur le coût du service public « budget par service public ».
	2. Introduire les mécanismes d’analyse financières.
	3. Simplification des procédures de préparation, de vote et d’exécution de budget.
	4. Accroître, l’efficacité budgétaire, la transparence et introduire la notion de participation des citoyens dans les choix budgétaires (budget participatif).
* Elaboration de nouveaux manuels de budgétisation et de gestion financière.
* Elaborer le programme de formation des formateurs (matériaux, outils et supports de formation).
* En cas de besoin, offrir des conseils au MICLAT dans la réalisation des mesures d’amélioration.
* En cas de besoin, offrir des conseils au MICLAT sur les projets de textes d'application et la révision des procédures et méthodes de travail du MICLAT.
* La mission sera effectuée en étroite collaboration avec le MICLAT.
 |
| **Livrables prévus** | * Elaborer une méthodologie de travail (environ 2 pages) pour la mission (dans un délai de 5 jours ouvrables après le début de la mission).
* Un rapport d’expertise sur la pratique actuelle de la gestion financière et de la fiscalité locale.
* Proposition de modèle de budgétisation des recettes et dépenses de la commune.
* Proposition de modèle de financement des communes.
* Programme de formation des formateurs.
* Manuel d’administration financière des communes.
* Rapport final de mission.
 |
| **Qualifications minimales** | * Être diplômé (Bac+4 ans d’université) en Economie financière, Finances Publiques, gestion, ou autre discipline pertinente pour la mission ;
* Avoir au moins 8 ans dans le domaine de l’administration financière publique ;
* Bonne connaissance des pratiques budgétaires publiques algériennes ;
* Maitrise du français (oral et écrit) et de l’arabe ;
* Maitriser les logiciels courant de travail notamment Word, Excel et Power Point ;
 |
| **Durée de la mission** | La durée de la présente mission est de 60 jours ouvrés, à effectuer en 2025-2027.  |
| **Lieu du travail** | Alger et communes pilotes (Algérie) et lieu de résidence. |
| **Contact** | Merci d’envoyer votre CV aux adresses email suivantes : marion.Emke@vng.nl, gestionnaire de projet à la Haye maud.alberge@vng.nl, gestionnaire de projet à la Haye Date limite de candidature : 15 octobre 2025. |